

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **CARIGNAN DE BORDEAUX**

## REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA GIRONDE COMPTE RENDU DES DECISIONS

L'an deux mil vingt-guatre, le 4 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal,

ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Thierry GENETAY, Maire de la commune de Carignan de Bordeaux, à la mairie, salle du conseil municipal, 24

CONVOQUÉS: Thierry GENETAY, Isabelle PASSICOS, Christophe COLINET, Aurélie

LACOMBE, Rémy POINTET, Sandrine ALABEURTHE, Laurent JANSONNIE, Anthony BROUARD, Nicolas RAMON, Julia ZIMMERLICH, Charles ARIS-BROSOU, Karine

VIROT, Michel BONNAT, Sylvie LHOMET, Patrice DANIAUD, Laetitia GADAIS,

Etienne LHOMET, Sandrine LACOSTE, Cédric FLOUS, Cécile PEREZ, Pascal LATORRE, Bernard LACAZE, Anne GOUBAULT, Frank MONTEIL, Véronique ZOGHBI,

#### Nombre de membres :

En exercice: 27
Présents: 20
Votants: 27
Procuration(s): 7
Absent(s) excusé(s): -

- Absent(s): -

Le 29 mars 2024

CR CM 04 04 2024

Date de convocation : Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

Le 29 mars 2024 Christophe Colinet pouvoir à Laurent Jansonnie ;

Date d'affichage : Nicolas Ramon pouvoir à Anthony Brouard ;

Julia Zimmerlich pouvoir à Sylvie Lhomet ; Laëtitia Gadais pouvoir à Sandrine Lacoste ; Cécile Pérez donne pouvoir à Isabelle Passicos ;

rue de Verdun, 33 360 Carignan de Bordeaux.

Philippe Casenave pouvoir à Frank Monteil.

Philippe CASENAVE, Isabelle ELLIES

Excusé(e)(s): -

Absent(e)(s):-

Secrétaire de séance : Sylvie LHOMET

Quorum OK

Désignation du Secrétaire de séance : Sylvie LHOMET

Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 février 2024 : OK Unanimité des présents et ou représentés

#### **COMPTE RENDU DES DECISIONS**

N°	OBJET	POUR	CONTRE	ABST
2024_08	VOIRIE - Délibération portant mise en place d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" et Carignan de Bordeaux pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de voirie des années 2025 à 2028	Unanimité		
2024_09	VOIE VERTE - Convention Tri Partite Voie Verte 936 E5 (Belle étoile – Régeon) – Département – Commune – Bordeaux Métropole	25		2
2024_10	SOCIAL - Dispositif Argent de Poche	23	3	1
2024_11	SOCIAL COMMUNAL - Désignation délégué agent et correspondant au Comité National d'Action Sociale (CNAS)	Unanimité		
2024_12	RH - Suppressions de postes	Unanimité		



### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **CARIGNAN DE BORDEAUX**

# REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA GIRONDE COMPTE RENDU DES DECISIONS

2024_13	RH - Tableau des emplois	Unanimité		
2024_14	FISCALITE - Vote des taux des contributions directes locales	25		2
2024_15	BUDGET - Vote du compte de gestion 2023 – Budget Principal	Unanimité		
2024_16	BUDGET - Vote du compte administratif 2023 – Budget Principal	26		1
2024_17	BUDGET - Vote de l'affectation des résultats – Budget Principal	Unanimité		
2024_18	BUDGET - Vote du budget primitif 2024 – Budget Principal	23	4	
2024_19	VIE ASSOCIATIVE - Vote des subventions aux associations	19		8
2024_20	BUDGET - Vote du compte de gestion 2023 – Budget Energie	Unanimité		
2024_21	BUDGET - Vote du compte administratif 2023 – Budget Energie	26		1
2024_22	BUDGET - Vote de l'affectation des résultats – Budget Energie	Unanimité		
2024_23	BUDGET - Vote du budget primitif 2024 – Budget Energie	23		4
2024_24	SUBVENTIONS - Actualisation demande de subvention – Projet city stade	Unanimité		
2024_25	SUBVENTIONS - Actualisation demande de subvention – DETR 2024 – Fonds européens - Restructuration locaux annexes et construction de vestiaires du gymnase	25		2
2024_26	REDEVANCES - Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication (RODP télécom)	25		2

Le Secrétaire de Séance Sylvie LHOMET



Le Maire de Carignan de Bordeaux, Thierry GENETAY

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité, Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.